



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 26 mai 2025

Vœu relatif à la réglementation du phénomène du *co-living*

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'action de la Ville de Paris, autour de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et des adjoints au logement successifs, Ian Brossat, Jacques Baudrier et Barbara Gomes, pour réguler les effets des meublés de tourisme ;

Considérant les dispositions légales mettant en œuvre l'encadrement des loyers ;

Considérant le PLU-B voté par le Conseil de Paris en décembre 2024 qui renforce les règles pour transformer un logement ou un commerce en meublé de tourisme ;

Considérant l'engagement également de la Mairie du 11^e, pour lutter contre tous les effets des meublés de tourisme – privation de logements pour les Parisien·ne·s, nuisances, baisse des effectifs dans les écoles publiques...

Considérant que face à cela, certain·e·s propriétaires essaient de trouver de nouvelles manières de transformer leur logement en business, comme *le co-living* ;

Considérant l'immeuble du 15 rue René Villermé (11^e) où un ancien foyer d'étudiantes tenu par une congrégation religieuse et propriété de l'Archevêché a été fermé et va être transformé en *co-living* où des chambres seront louées à 950 euros du m² contre 550 euros auparavant ;

Considérant les nombreuses adresses concernées comme le 55 rue St-Maur ou le 27 rue de Charonne (11^e) par exemple ;

Considérant que sans agir maintenant, le *co-living* risque de se transformer en véritable fléau qui s'abattra sur le logement des Parisien·ne·s comme cela a été le cas des meublés de tourisme ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Qu'une loi puisse être rapidement votée :

- qui donne une définition juridique du *co-living*,
- qui fasse rentrer le *co-living* dans le cadre de l'encadrement des loyers et dans le cadre de la loi de novembre 2024 sur les meublés de tourisme,
- qui donne les compétences aux collectivités territoriales de refuser les projets de *co-living* sur leur territoire.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté à la majorité